

« Je ne me suis pas inspiré des gangsters des jeux »

LE PORGE Thomas Séré est jugé pour assassinat par la cour d'assises de Gironde. Le verdict est attendu mardi prochain

Florence Moreau
fl.moreau@sudouest.fr

« Il est là. » Le 14 février 2017 au bord d'une petite route au Porge, sur ses indications, les gendarmes ont retrouvé un corps sans vie, dissimulé sous des branchages et lardé de coups de couteau, non loin d'un véhicule accidenté. Depuis hier matin, Thomas Séré, aujourd'hui âgé de 24 ans, est jugé pour l'assassinat d'Aurélien Dupuis par la cour d'assises de la Gironde.

Cette nuit-là, il avait appelé à l'aide vers 4 h 52, assurant avoir été attaqué. À l'arrivée des secours, il avait avoué avoir « fait une bêtise », inventant le scénario de l'agression et déplaçant le cadavre pour tenter d'échapper aux poursuites. Il devait 3 000 euros à Aurélien Dupuis. Le produit supposé de la vente d'herbe de cannabis provenant de plants volés. Ils s'étaient promis de partager les bénéfices. Mais mal conditionnée, la drogue s'était révélée invendable.

Vie banale, gens normaux

Pressé de rembourser sa dette, craignant d'être conduit de force chez des créanciers peu recommandables, il se serait armé pour cet ultime tête à tête. Une dispute aurait éclaté dans l'habitation, suivie d'un accident et d'une bagarre. « C'était moi ou lui », a-t-il déclaré aux gendarmes pour justifier des coups de couteau acharnés. Défendu par M^{re} Christian Du-



M^{re} Nathalie Chaveroux épaula la mère d'Aurélien qui, comme toutes les parties civiles, hier, avait une photo du défunt épinglée près de son cœur. PHOTO GUILLAUME BONNAUD

barry, il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Pour mieux juger, la cour cherche à savoir qui elle juge. Appelé à la barre, Thomas Séré se raconte. Simplement, posément. « J'ai d'excellents parents, je n'ai jamais manqué de rien. » Eux l'ont décrit comme « pétillant », « plein de bonheur et de joie de vivre » au sein d'une famille unie et joyeuse.

« Ils ont toujours cherché à me faire plaisir. » Thomas Séré résume « la vie banale des gens normaux. De mes 3 ans à mes 18 ans, c'était école et maison, on habitait un village isolé ». À l'adolescence, il était surnommé « gros Toto », à cause de son surpoids, a

renoncé au sport car il n'était jamais sélectionné au foot et avait peur de faire mal au rugby. Il a goûté aux joints au lycée, « pour me sentir cool comme tout le monde », et passait beaucoup de temps sur son ordinateur à jouer en ligne.

De l'argent facile

« C'est sûr qu'on se choisit une vie de rêve avec beau physique, 4x4 et maison de luxe », répond-il à M^{re} Nathalie Chaveroux, avocate de la mère du défunt, qui questionne son rapport à la réalité. Il confesse son addiction. « Mais je ne me suis pas inspiré des gangsters des jeux pour mener ma vie », se défend-il.

C'est en jouant en ligne qu'il rencontrera, d'abord virtuellement puis dans la vraie vie, celle qui sera son premier et unique amour. Après des allers-retours entre Nice, d'où elle était originaire, et la région bordelaise, il avait fini par trouver un travail payé au Smic. Mais un salaire ne suffisait pas. « Je ne voulais pas demander d'argent à mes parents mais je voulais nous trouver un appartement. Alors j'ai cherché comment faire de l'argent facile et je me suis mis dans cette histoire à voler des pieds de cannabis avec Aurélien. » La question de la préméditation sera au cœur des débats. Le verdict est attendu mardi.